

Flash Info

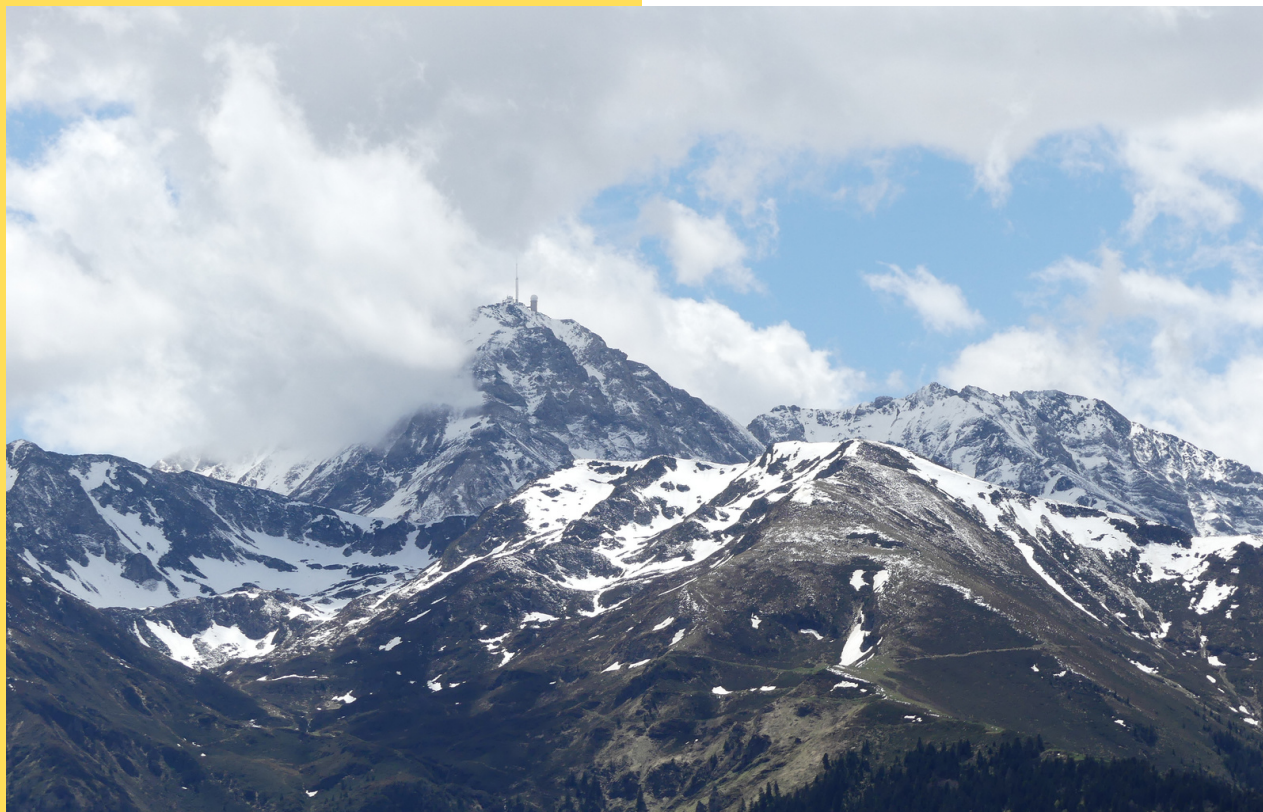
Prédation

20/02/2024



PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES

Liberté
Égalité
Fraternité



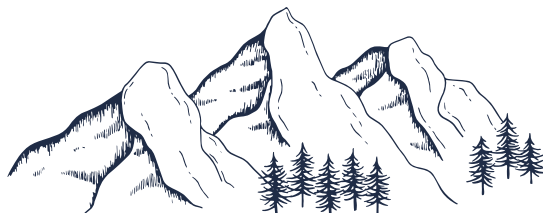
**Aides à la protection
des troupeaux**



**Points de vigilance
sur les mesures**



**Classement des
communes en Cercles
prédation**



Je souhaite bénéficier d'aides à la mise en protection de mon troupeau :

- je dépose une nouvelle demande dans SAFRAN
<https://safran.asp-public.fr/frtatessa/predation>
- je « duplique » ma demande de 2023 en ajustant mon schéma de protection

*L'appel à projet 2024 avec tous les détails et conditions d'éligibilité est disponible sur le site de la Préfecture.
<https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Pastoralisme/1-Dispositif-d-aides-a-la-protection-des-troupeaux-contre-la-predation>*

POINTS DE VIGILANCE

DEMANDE D'AIDES

- ! Pièce d'identité en **cours de validité** ou récépissé de renouvellement
- ! Être à jour des **cotisations sociales** (en individuel et tous les associés d'une société agricole) : demander à la MSA un justificatif ou un échéancier de paiement

MESURE 70.26

- ! Dépenses éligibles jusqu'à **1 mois max.** avant la date du dépôt de demande d'aide
- ! Nécessité d'avoir **au moins 2 moyens de protection** en cercle 1
- ! Schéma de protection du troupeau **effectif l'année de la demande** d'aide

MESURE 73.16

- ! Dépenses matériel et achats chiens éligibles **qu'après dépôt** du dossier : ne pas être en possession du matériel ou du chien avant le dépôt de la demande d'aides (pas d'acquittement)
- ! **Matériel non éligible** : parcs grillagés et barbelés non électrifiés, clôtures électrifiées inférieures à 4 fils
- ! Obligation d'avoir un **certificat d'engagement et de connaissance** pour l'achat d'un chien de protection (certificat valable pour l'acquisition d'autres chiens)
- ! **Attestation de régularité fiscale** à demander dès maintenant aux services fiscaux (délais d'attente importants)
- ! Deux devis de fournisseurs différents sont nécessaires à partir de 5 000€ pour une même dépense

MESURE 70.26

Gardiennage
Entretien chiens

MESURE 73.16

Investissements matériel
Achat/ stérilisation chiens
Accompagnement technique
Analyse de vulnérabilité

Nouveauté



Géolocalisation

obligatoire du matériel
en place

Photo géolocalisée avec
smartphone

- activer le GPS
- "paramètres appareil photo"
- activer "tags d'emplacement" ou "enregistrer la géolocalisation"

OU

Photo datée avec
référence ilot PAC

Demandes de paiement
2023 à effectuer avant
le 30/06/24

DEMANDE DE PAIEMENT

- ❗ Pièce d'identité en cours de validité
- ❗ Identification des chiens (tatoués ou pucés avant l'âge de 4 mois)
- ❗ Sur la carte I-CAD, le **demandeur d'aide** doit obligatoirement être inscrit comme le **détenteur** du chien de protection
- ❗ **Vaccins et rappels à jour** sans interruption de couverture vaccinale (effectués dans les 12 mois avant demande de paiement) y compris la **rage** (effectués dans les 12 mois avant demande de paiement)
- ❗ Carnet de pâturage **complet** et **conforme** au modèle fourni sur le site de la Préfecture
- ❗ Si existence d'un site Internet (vente, visite, etc...) : obligation de **mentionner le recours aux aides publiques** pendant 3 ans

MESURE 70.26



Informez **immédiatement** la DDT en cas de modification du schéma de protection ou événement imprévu (sous 15 jours) : départ anticipé d'un berger salarié, remplacement par l'éleveur, inaptitude d'un chien (décès, accident, maladie), changement d'estive, etc...

MESURE 73.16



Justificatifs prouvant l'achat du matériel : bon de livraison ou bon de retrait ou facture acquittée avec relevé de comptes (**date d'acquiescement postérieure** au dépôt de la demande d'aides)



Paiement chiens et matériel **en liquide** plafonné à **1000€** (facture accompagnée d'un état récapitulatif de l'expert comptable)



Attestation de régularité fiscale à demander dès maintenant aux services fiscaux (délais d'attente importants)



DDT 65 (SEAR)
3 rue Lordat
65 000 TARBES



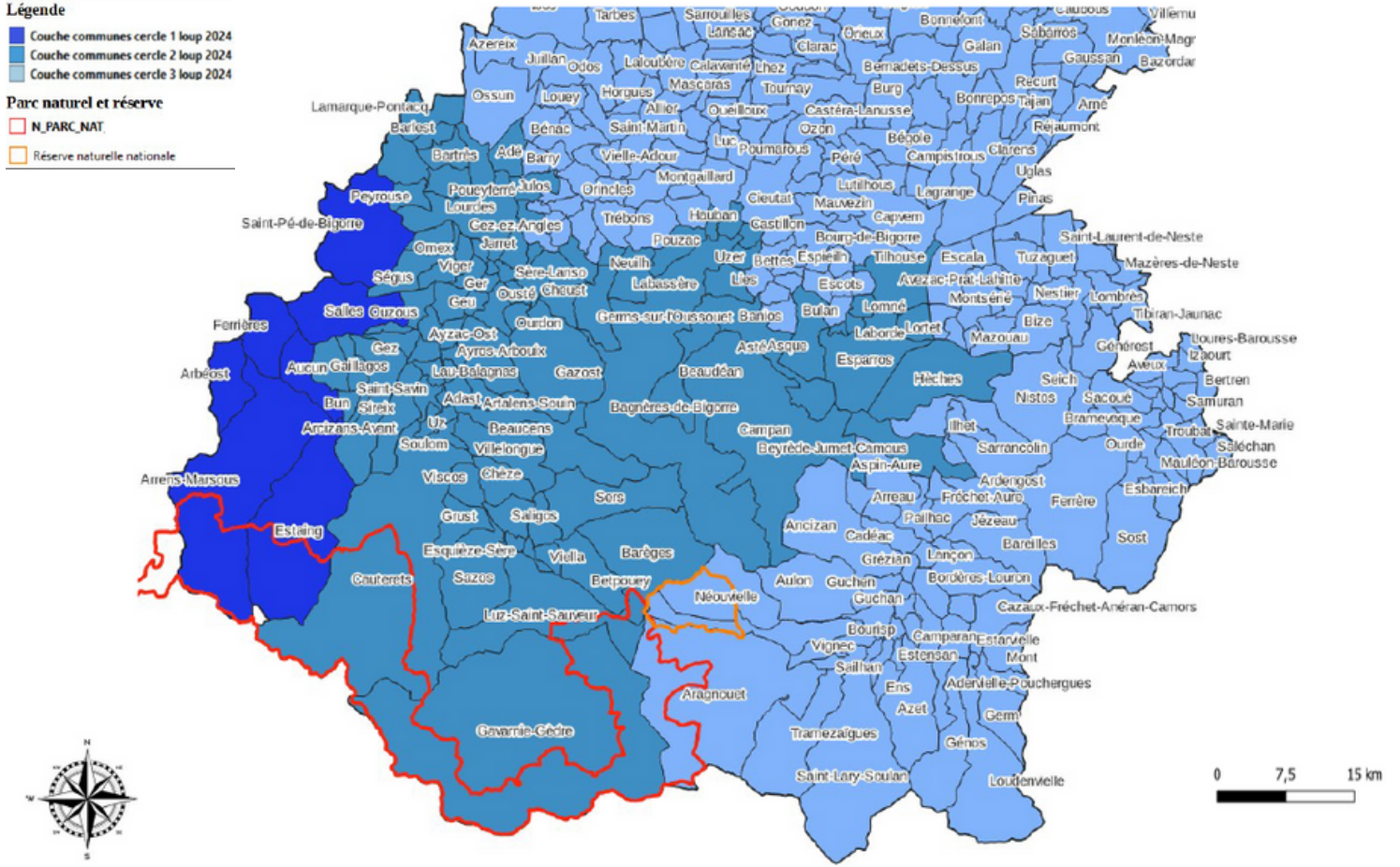
Cyril CARRERE
05.62.51.41.17
Jean-Michel DESSERE
05.62.51.40.72

Dans les éditions prochaines, les prédatrices enregistrées sur le département paraîtront dans cette rubrique.



Zones d'éligibilité 2024 à la mesure de protection des troupeaux

Cercles LOUP



Cercles OURS

